

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 29 septembre 2023 Date d'affichage : 28 septembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_23_/ votants /_28_/

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE CINQ OCTOBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, , D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, E. BIANAY-BALCOT, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LEGOFF, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, S. QUINTYN, V. BAYOUT, C. CONTAMIN

Absents représentés :	C. QUÉRO	procuration à	L. FORICHON
	J. BUISINE CORLOBÉ		S. SABLITCH
	C. TIPHINEAUD		É. GRILLON
	M. ALOUI		P. DOUWES
	M. SEMADENI		V. BAYOUT

Absent excusé : J. QUEIJO

Secrétaire de séance : Pieter DOUWES est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 34,

VU le budget primitif de la Commune,

VU la délibération du Conseil municipal n° 12 en date du 29 juin 2023 portant modification du tableau des effectifs,

VU l'avis du Conseil Social territorial en date du 2 octobre 2023,

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 3 octobre 2023,

CONSIDÉRANT qu'il convient mettre à jour le tableau des effectifs afin de le mettre en adéquation avec les emplois occupés (ou temporairement vacants) et budgétisés,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

ADOpte à compter du 5 octobre 2023 la modification du tableau des emplois tel que suit :

Créations : (quatre)

Filière administrative : (un)

- Création d'un poste d'adjoint administratif

Filière technique : (un)

- D'un poste d'adjoint technique

Filière culturelle : (un)

- D'un poste d'adjoint du patrimoine

Filière animation : (un)

- Création d'un poste d'adjoint d'animation

Suppressions : (quatre)

Filière administrative : (deux)

- Suppression d'un poste de rédacteur
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Filière technique : (un)

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal

Filière médico-sociale : (un)

- Suppression d'un poste d'agent des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe

ARRÊTE le nombre d'emplois figurant au tableau des effectifs permanents à 94 emplois dont 2 à temps non complet comme indiqué dans le tableau ci-après annexé.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois créés sont inscrits au budget, chapitre 012.

DIT que la présente délibération sera transmise à :

- Madame La Préfète du Val-de-Marne
- Madame La Trésorière Principale d'Orly

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 6 octobre 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le

Certification exécutoire le

Date d'affichage le

Conseil municipal du 5 octobre 2023

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com